

Le Cateau



Conseil municipal

& vous

Principales délibérations de la séance du 12 novembre 2015

Présents : André BIHANGOU, Charles BLANGIS, Jean-Paul BURLION, Françoise CAMPIN, Cyril CHAPEL, Serge CHRÉTIEN, Sylvie CLERC, Laurent COULON, Sylvie DECRESSONNIÈRE, Olivier DESCAMPS, Annie DORLOT, Guy DRUENNE, Nadine DRUESNE, Aline GAUDET, Carole HIBOUX, Jacques JANTI, Jean-Claude LEGRAND, Marie-Thérèse LEMOINE, Joëlle MANESSE, Bruno MANNEL, Joseph MODARELLI, Isabelle PIÉRARD, Brigitte REZGUI, Michel RICHARD, Serge SIMÉON, Thierry THÉBERT

Excusés (avec procurations) : Brigitte GRENIER, Michaëlle LEGRAND, Angélique PLAQUIN

Construction d'une nouvelle école Langevin

Serge Siméon, Maire, rappelle que le groupe scolaire actuel n'offre plus des conditions optimales d'accueil : les bâtiments sont très énergivores et peu fonctionnels. De fait, la ville du Cateau-Cambrésis décide la construction d'une nouvelle école Langevin. Ce projet sera exclusivement porté par la ville (aucune subvention), avec un coût d'objectif de 2 millions € HT (hors coût de démolition de l'ancienne école et équipement, soit un coût estimé à 3 millions € HT).

Une consultation - procédure obligatoire pour les collectivités - a été organisée et c'est le cabinet Beaucamp de Cambrai qui est retenu.

Ce cabinet d'architecte a déjà à son actif la construction de plusieurs écoles, dont celle du Pommereuil et plus récemment le groupe scolaire Martin-Martine de Cambrai.

Afin d'assurer la continuité de l'enseignement, la construction de la nouvelle école (sur le terrain de football) précédera la déconstruction des bâtiments actuels. Cette seconde phase de démolition permettra la création d'un parking (pour les professeurs et les parents).

M. Beaucamp a déjà réfléchi à la problématique de dénivelé important.

La superficie du terrain permet d'envisager la construction d'un bâtiment de plain-pied (pas d'étage, donc pas de problématique d'ascenseur). L'architecte prévoit une construction dans le prolongement de l'école actuelle, en recul par rapport au premier talus,

Calendrier prévisionnel

Octobre 2015 : Présentation du pré projet aux riverains

Novembre 2015 : Présentation en conseil municipal

Décembre 2015/janvier 2016 : Élaboration du cahier des charges (définition des besoins) et dépôt du permis de construire

Dès le retour du permis de construire (juillet 2016) : Lancement de la consultation aux entreprises

Second semestre 2016 : Pose de la première pierre

Septembre 2018 : Ouverture de la nouvelle école

(sous réserve d'aléas éventuels)

permettant ainsi de créer un parvis d'accueil. L'école s'articulera autour d'un espace central (avec une entrée commune, la salle des enseignants, le bureau du directeur, les salles BCD et motricité).

De part et d'autre, l'école élémentaire (avec 5 salles de classe, une salle informatique, des espaces de rangement et locaux techniques) et l'école maternelle (avec 3 salles de classes, un espace dortoir, une salle de propreté, des espaces de rangement...). Les deux cours (maternelles et élémentaires) seront séparées par un espace paysager ou potager selon le projet des enseignants et disposeront chacune d'un préau.

Architecturalement parlant, la nouvelle école sera donc toute en longueur. Mais pour casser cette monotonie et créer une dynamique de façade, le cabinet Beaucamp propose un jeu de volume, avec des bâtiments en retrait ou en avant, des toits plats et

des toits à double pan, le tout renforcé par un effet de matière avec un mélange de façade bois/façade métal.

L'accès à l'école sera commun aux élèves de primaire et de maternelle, via le parvis d'entrée. Une clôture sécurisera l'ensemble du groupe scolaire.

Les salles de classe auront une superficie de 60 m² et l'établissement sera chauffé par le sol (chauffage basse température) avec régulation thermique.

Pour le chantier, un cahier des charges sera rédigé pour que les travaux perturbent le moins possible la tranquillité des riverains et l'activité de l'école, tant au niveau des nuisances sonores qu'au niveau de la sécurité et de la propreté du chantier. Par



Esquisse du projet de la future école Langevin - Cabinet Beaucamp - Cambrai

ailleurs, les livraisons et déchargement de matériel seront interdits pendant les horaires d'entrée et de sortie de classe).

Utilisation des bâtiments communaux

Déménagement des écoles d'arts plastiques et de musique :

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal du prochain déménagement des écoles de musique (actuellement place du C^{dt} Richez) et d'arts plastiques (qui occupe deux salles de l'école Herbin) dans les locaux de l'ancienne amicale laïque (rue des Dignes), après quelques travaux de peinture et de petite menuiserie.

Ce déménagement répond à plusieurs objectifs :

- se conformer aux règles d'accessibilité
- redonner de l'espace aux élèves et enseignants de l'école Herbin
- valoriser les anciens locaux de l'amicale laïque
- améliorer la sécurité des enfants de l'école de musique (notamment faciliter la dépose par les parents)
- diminuer les nuisances de circulation en centre ville.

L'office du Tourisme déménage également

L'office du Tourisme, qui dépend de la Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis, quitte également le bâtiment de la place du Commandant Richez - qui pourra ainsi être mis en vente - pour intégrer d'anciens locaux commerciaux place du Commandant Richez (ex 6^{ème} Sens).

Installation d'un LALP dans les locaux de la Maison de la Formation :

En partenariat avec l'association Prim'Toit et la Caisse d'Allocations Familiales, la ville du Cateau a développé un Lieu d'Accueil et de Loisirs de Proximité (LALP) pour les jeunes. La structure qui a ouvert ses portes mi-septembre, accueille les jeunes de 11 à 17 ans au 1^{er} et 2nd étage de la Maison de la Formation (11 rue du Bois Monplaisir).

Ce dispositif porté par la ville, malgré le contexte économique difficile et le retrait par l'Etat des dispositifs de la Politique de la Ville (DRE et CUCS), répond aux attentes des adolescents catésiens.

Aménagement d'une salle de réunion au foyer Dégremont :

De petits travaux (peintures, aménagements de sanitaires, remise aux normes) seront prochainement réalisés au foyer

Dégremont, à l'entrée de l'amicale laïque, rue des Dignes. Une fois réhabilitée, cette salle sera

mise à disposition des associations catésiennes, à titre gracieux, pour pallier les besoins suite aux restrictions d'accès aux salles du centre socioculturel Jean-Pierre Couprie, notamment en soirée, du fait du non remplacement (dans le cadre du plan d'économie) du poste de concierge.

Un règlement d'occupation sera élaboré.

Transfert du club loisirs du temps libre :

Le club Loisirs du Temps Libre (club des aînés) occupe un local (rue du Maréchal Mortier) qui jouxte la crèche halte-garderie. Or, la crèche doit faire l'objet de travaux de mise en conformité et d'extension.

Monsieur le Maire a souhaité, en accord avec nos aînés, le transfert du club Loisirs du Temps Libre, au centre socioculturel Jean-Pierre Couprie, dans les anciens locaux de la Perception, au 2nd étage (accès possible par ascenseur). Des travaux de peinture, de revêtement de sol et d'électricité seront prochainement réalisés.

Ouverture de crédits

Afin de poursuivre les chantiers actuellement en cours, et dans l'attente du vote du budget 2016, le Conseil municipal décide une ouverture de crédits d'investissement à hauteur de 25%, comme le permet l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Le montant des crédits d'investissement de la ville s'élevait à 2 356 000 €. Le Conseil municipal a donc autorisé le paiement des dépenses d'investissement à hauteur de 589 000 €.

Vote : *unanimité*

Tarifs des services gérés par la commune

Pas d'augmentation par rapport aux tarifs 2015, pour l'ensemble des services gérés par la ville (Restauration scolaire et activités périscolaires, Bibliothèque, Cinéma, Actions culturelles, Actions de loisirs, Ecole municipale de danse moderne, Cimetière, Etat civil, Location de garages, Locations de costumes)

Idem pour les locations de salle (Théâtre municipal, Salle Jean Havrez et Salle Jules Mériaux)

Vote : *unanimité (sauf pour les tarifs du théâtre municipal : 24 voix pour et 5 abstentions)*

Troisième plan d'économie - Propositions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal la baisse des dotations de l'Etat programmée jusqu'en 2017. Pour le budget 2016, la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) recule de 145 708 €, soit depuis 2014, une perte de plus de 350 000 € de dotation de l'Etat.

Afin de **faire face à ces baisses sans augmenter la fiscalité et la pression sur les citoyens**, un troisième plan d'économie est proposé au Conseil municipal :

- suppression du dispositif de réussite éducative et non versement de la subvention accordée à la Caisse des Ecoles (*l'Etat a exclu Le Cateau des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville. La commune, ne pouvant assumer seule le coût des actions mises en place a dû renoncer au DRE et au CUCS. Elle a cependant réactivé le LALP pour les ados, en partenariat avec la CAF et Prim'Toit*) : - 40 000 €
- non remplacement du poste de concierge du centre socioculturel Couprie (*salaires + charges*) : - 42 000 €
- suppression du concert du 14 juillet (*mais maintien des animations du 13 juillet : car podium et feu d'artifice*) : - 8 000 €
- contractualisation avec les services culturels pour optimiser les actions envers la population (*école de musique, d'arts plastiques, bibliothèque*) : - 35 000 €
- nouvel effort de rationalisation de la commande publique (*contrats de copieurs, téléphonie...*) : - 10 000 €
- rationalisation des dépenses des services (*chauffage, diminution des stocks...*) : - 10 000 €

Monsieur le Maire souligne que ce plan d'économie ne touche pas à la politique sociale et familiale. Sont donc maintenus : le colis naissance, la participation forfaitaire de 25 € à l'acquisition d'une licence sportive, la bourse de 100 € pour les bacheliers et l'aide au permis de conduire de 400 €.

Vote : *24 voix pour et 5 abstentions*

Traversée pour le raccordement de deux parc éoliens

La commune du Busigny accueille un projet de création de deux parcs éoliens, dont le raccordement doit être effectué sur le poste source du Cateau. Dans un courrier en date du 18 septembre 2015, ERDF explique avoir confié l'étude de ce projet au bureau ECRD et que le raccordement traversera la commune d'Honnechy et une partie de la ville du Cateau

(notamment l'avenue des Essarts et le boulevard Paturle).

Le Conseil municipal souhaite qu'ERDF envisage un passage par la Départementale 932 (chaussée Brunehaut).

Vote : *28 voix pour et 1 non participation au vote*

Questions foncières

Contournement du Cateau : Vente d'une parcelle

au Département : Le Conseil municipal a validé la cession au Département d'une partie de la parcelle cadastrée AB n° 178, nécessaire à l'aménagement du contournement routier (création d'un bassin de rétention au pied du futur viaduc)

La parcelle est proposée au prix de 4 011 €, conformément à l'avis des Domaines.

Vote : *unanimité*

Achat d'un terrain à proximité de l'école Curie :

Le Conseil municipal a validé l'acquisition d'une parcelle à usage de jardin (cadastrée AI 350) de 207m², située à proximité du groupe scolaire Curie, à côté du plateau sportif.

La parcelle est estimée par les Domaines à 620 €.

Vote : *unanimité*

Ouverture des commerces le dimanche

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal, qu'en vertu de la loi Macron (pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques) du 6 août 2015, la nouvelle réglementation concernant l'ouverture des commerces le dimanche, s'appliquera dès 2016.

Par arrêté, le Maire pourra ainsi accorder jusqu'à 12 dérogations pour les commerces (hors alimentaires).

Vote : unanimité

Plateau sportif des Essarts

La Communauté de Communes du Caudrésis et du Catésis a réalisé pour le compte de la ville, un plateau sportif avenue des Essarts, pour un coût total de 117 757,84 €.

Il est convenu entre la 4C et ses communes membres une participation communautaire de 60 000 €. Une subvention du conseil départemental a été sollicitée à hauteur de 54 872,03 €. Il incombe donc à la ville de rembourser le solde de l'opération, soit 2 885,81 €

Vote : unanimité

Signature d'une convention entre la ville et l'Etablissement Public Foncier

Le Conseil municipal a autorisé la signature d'une convention entre la commune et l'Etablissement Public Foncier (EPF). Quatre projets sont concernés par ce partenariat :

- la requalification de la friche industrielle Simons, rue Faidherbe
- le traitement de la friche commerciale Logimob, en centre-ville
- le traitement d'un îlot de logements vacants et insalubres à l'angle de la rue Louise Michel et de la rue Auguste Seydoux
- le traitement de l'ancien point multiservices, rue Fontellaye Déjardin

L'EPF sera chargé de négocier le rachat de ces différents bâtiments privés, d'y effectuer quelques aménagements et de revendre ces différents sites à la commune au prix des Domaines. Monsieur le Maire



Îlot de logements insalubres au carrefour de la rue Louise Michel et de la rue Auguste Seydoux

souligne que ces procédures seront longues mais pourront à terme régler les nuisances causées par ces bâtiments à l'état d'abandon.

Vote : unanimité

Mise en lumière du massif de la Sainte-Vierge

Le conseil municipal sollicite auprès de M. Villain, député, une subvention au titre de la réserve parlementaire, pour son projet de mise en lumière du massif de la Sainte-Vierge, situé à l'angle de la rue Fontellaye Déjardin et de la rue des Poilus). Le coût estimatif des travaux de maçonnerie et d'éclairage s'élève à 21 400 €.

Vote : unanimité

Questions diverses

Vente d'un immeuble place du Commandant Richez : Suite au déménagement de l'école de musique (dans les locaux de l'ancien amicale laïque) et de l'Office du Tourisme (dans d'anciens locaux commerciaux, place du Général de Gaulle), la ville mettra en vente l'immeuble situé 9 place du Commandant Richez.

L'estimation par les Domaines du prix de vente s'élève à 145 000 €.

Vote : unanimité

Fonds de concours pour la restauration du lavoir

Le Conseil municipal sollicite de la Communauté de Communes l'attribution d'une enveloppe de 18 000 € via un fonds de concours. Cette somme viendrait ainsi atténuer le coût des travaux de restauration du lavoir (rue Chanzy)

Vote : unanimité

Aménagement de terrains de tennis au complexe sportif Léo Lagrange : Dans le cadre de sa politique de développement de l'habitat, la ville a cédé à un bailleur privé des parcelles rue Vendelgies, sur lesquelles se situent l'ancien terrain de pétanque et deux terrains de tennis.

De fait, la ville a décidé d'aménager un voire deux nouveaux terrains de tennis (selon les coûts - une consultation d'entreprises est actuellement en cours) dans l'enceinte du complexe sportif Léo Lagrange, avenue des Essarts.

Vote : unanimité